GOLFCAR
RCS 910 134 022
ZA de la Landette – 42 rue Pierre et Marie Curie
85190 VENANSAULT

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – PROFESSIONNELS

1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1 GOLFCAR vend des voiturettes de golf ainsi que des pièces détachées et des accessoires à des professionnels qui ont les connaissances suffisantes pour déterminer avant tout achat les caractéristiques essentielles des pièces détachées et des véhicules (ci-après « les Produits ») pour l'utilisation à laquelle elles sont destinées.
1.2 Les présentes Conditions Générales de Ventes (CGV) s'appliquent sans restriction ni réserve à tous les contrats conclus auprès de GOLFCAR par tout Client professionnel, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.
En cas de contradiction entre les conditions générales d'achat du Client ou si les conditions de vente ne lui conviennent pas, il appartient au Client d'aviser GOLFCAR qu'il souhaite entrer en négociation avec elle.
En l'absence de négociation des présentes CGV, une commande implique l'acceptation des présentes éventuellement complétées par les conditions particulières d'achat du Client à la condition que celles-ci aient été acceptées expressément par GOLFCAR.
1.3 Les présentes CGV sont susceptibles d'être modifiées et/ou complétées par GOLFCAR ultérieurement, la version applicable desdites CGV sera celle en vigueur au jour de la passation de commande par le Client. Elles sont également tenues à la disposition du Client sur simple demande.
1.4 Le fait de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des présentes conditions, n'emporte pas renonciation de la part de GOLFCAR à s'en prévaloir ultérieurement.
L'éventuelle nullité d'une clause contractuelle qui pourrait être prononcée ne saurait entrainer la nullité des présentes CGV, sauf s'il s'agit d'une clause déterminante ayant amené l'une des parties à conclure le contrat de vente.

2 – CONCLUSION DU CONTRAT

Une commande est définitive lors de la confirmation de commande par GOLFCAR, lors du retour du devis signé par le Client à GOLFCAR, ou par l'acceptation de la livraison par le Client.
Sauf stipulation contraire, la durée de validité des propositions/devis de GOLFCAR est d'un (1) mois.
Aucune modification, suspension ou annulation de commande ne peut être envisagée sans l'accord écrit de GOLFCAR.

3 - DELAIS - LIVRAISON – RECEPTION – RESTITUTION

3.1 Les délais de livraison ne sont qu'indicatifs et ne courent qu'à compter de la confirmation de la commande par GOLFCAR. Les éventuels retards de livraison qui ne seraient pas significatifs et non précédés d'une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé réception ne sauraient engager la responsabilité de GOLFCAR ni justifier une annulation de la vente par le Client.
3.2 La livraison est réputée effectuée dès l'envoi par GOLFCAR d'un avis de mise à disposition du Produits sur le site de GOLFCAR ou d'un avis d'enlèvement par le transporteur missionné pour cette livraison.
Le chargement, le déchargement ainsi que le transport des Produits effectués par le Client sont à ses risques et périls.
Le cas échéant les Produits sont livrés avec leurs notices d'utilisation et/ou de montage, comportant tous les avis de sécurité et les capacités du matériel, et le Client devra impérativement s'y reporter avant toute utilisation.
3.3 Lors de la réception des Produits, le Client doit faire les réserves nécessaires, notamment en cas de non-conformité ou défauts apparents, d'avarie de la marchandise ou de manquant. Ces réserves doivent être reportées impérativement sur les documents de livraison. Le cas échéant, les réserves devront être reportées sur les documents de transports et être réitérées auprès du Transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois (3) jours de la réception des Produits. Le Client avisera également GOLFCAR des réserves émises au plus tard dans les 48H00 de la livraison afin de permettra à GOLFCAR de conserver tous ses droits à recours contre le Transporteur.
A défaut, les Produits seront réputés avoir été livrés conformes et sans défaut.
3.4 Sauf accord exprès écrit et préalable de GOLFCAR, aucun retour de Produits n'est admis. En pareil cas, les Produits devront nécessairement être retournés aux frais du Client, dans leur emballage d'origine, inutilisés et accompagnés de leur bon de livraison original signé.

4-RESERVE DE PROPRIETE-TRANSFERT DES RISQUES

4.1 Les Produits livrés demeurent la propriété pleine et entière de GOLFCAR jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et accessoire. Le Client s'oblige en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les Produits commandés auprès de GOLFCAR, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison. A défaut, GOLFCAR sera en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.
En cas de non-paiement par le Client, GOLFCAR est bien fondée à reprendre possession de ceux-ci. En conséquence, ils ne pourront être ni cédés, ni loués, ni transformés, ni démontés, ni modifiés, ni donnés en gage ou en nantissement, ni transférés ou prêtés sous quelque forme que ce soit par le Client, sans un accord préalable écrit de GOLFCAR.
Les Produits devront lui être restitués à première demande dans les locaux qu'elle aura désignés et ce aux frais et aux risques du Client.
4.2 Les risques étant transférés au Client dès sa mise à disposition, ce dernier devra assurer le(s) Produit(s) contre tout dommage le(les) concernant, y compris : perte, vol ou incendie, à hauteur de la valeur à neuf de celui-ci, mais également contre tout dommage qu'il pourrait causer aux tiers, aux matériels ou aux personnes.

5- PRIX - PAIEMENTS – PENALITES

5.1 Sauf mention contraire, le prix est en euros, hors taxes et les frais de port sont calculés selon le montant des Produits commandés et au regard du poids et du gabarit des Produits.
En France, les prix sont soumis à la TVA applicable au taux en vigueur lors de la facturation.
Pour les ventes hors France métropolitaine, GOLFCAR répercutera le cas échéant toutes les taxes et autres droits de douane applicables.
5.2 Sauf stipulations contraires convenues entre les Parties, les factures de GOLFCAR sont émises lors de la mise à disposition des Produits et sont payables en euros à réception par chèque, virement bancaire, paiement par carte bleue ou prélèvement bancaire.
5.3 Tout défaut ou retard de paiement à l'échéance fixée entraînera de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable : la suspension de toute commande en cours et le report d'autant des dates de livraison, la déchéance du terme, l'exigibilité immédiate de toutes factures non encore échues ainsi que la déchéance de toutes réductions, quels qu'en soient la

nature, l'appellation et le mode de calcul, celles-ci ne pouvant être acquises que dans le cadre du respect des conditions de paiement. Le montant des sommes dues sera automatiquement majoré des intérêts moratoires fixés au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points, lesquels seront capitalisés dès qu'ils seront dus pour une année entière au moins. Le Client en situation de retard de paiement, est également de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, sans préjudice du droit pour la société GOLFCAR de demander une indemnisation complémentaire, sur justification, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs ainsi qu'une indemnité de xx% sur les sommes impayées.

6 – RESPONSABILITE DU VENDEUR

La responsabilité de GOLFCAR ne pourra être engagée en cas de mauvaise utilisation ou d'utilisation non conforme à leur destination de ses Produits, en cas d'usage de ceux-ci dans un environnement non conforme, ou en cas de non-respect des instructions et/ou consignes d'utilisation fournies par GOLFCAR.

En particulier, les voiturettes de golf ne peuvent circuler sur la voie publique sauf stipulation et/ou autorisation spécifique.

Toute action légale contre le vendeur sur quelque fondement que ce soit (responsabilité, garantie légale…) doit être engagée dans les douze (12) mois qui suivent la réception des Produits. Ce délai est un délai de forclusion.

La responsabilité de GOLFCAR, ne pourra être engagée en l'absence de faute prouvée qui lui serait imputable.

GOLFCAR répondra des dommages directs et matériels uniquement et ne sera en aucun cas tenue d'indemniser le Client des préjudices indirects et/ou immatériels qu'il aurait subis. Sont notamment considérés comme des dommages indirects et/ou immatériels non indemnisables les préjudices commerciaux et d'image, les pertes d'exploitation, de gain manqué et les réclamations de tiers.

7 - FORCE MAJEURE

Les obligations, dont l'exécution est rendue impossible en raison de la survenance d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil, seront suspendues pendant la durée de cet évènement. La Partie confrontée à un cas de force majeure devra, sans délai, informer, par écrit, l'autre partie et devra prendre toutes les mesures visant à limiter les conséquences préjudiciables de cet évènement à l'égard de l'autre partie.

La suspension des obligations ne pourra en aucun cas entraîner la responsabilité de la partie concernée, ni induire le paiement de dommages et intérêt ni le paiement de pénalités. Si l'empêchement est définitif, les présentes seront purement et simplement résolues quinze (15) jours après la réception d'une mise en demeure par LRAR.

8 – IMPREVISION

Le régime de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil est expressément exclu par les Parties.

9 - EXECUTION FORCEE

Par dérogation aux dispositions de l'article 1221 du code civil, les Parties conviennent qu'en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance ne pourra en demander l'exécution forcée.

10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Sauf stipulation contraire expresse, les photos, présentations, documents techniques ou devis établis par GOLFCAR et remis au Client sont la propriété exclusive de GOLFCAR, sur lesquels elle conserve la propriété de tous les droits de propriété intellectuelle. Ils ne pourront servir à d'autres fins que l'exécution du Contrat. GOLFCAR conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur ces documents qui doivent être restitués à GOLFCAR à première demande.

Sauf stipulation expresse contraire, le paiement du prix par le Client n'emporte pas cession des droits de propriété industrielle et intellectuelle de GOLFCAR.

11 – TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies auprès du Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par GOLFCAR. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables à l'exécution des présentes CGV et des actes en découlant. Elles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à GOLFCAR par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, le Client acceptant expressément cette transmission.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : **GOLFCAR 42 RUE Pierre et Marie Curie, ZA la Landette 85190 VENANSAULT ou contact@voiture-de-golf.com**

13- DROIT APPLICABLE - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Les présentes CGV et les actes en découlant sont régis par le droit français.

A défaut de résolution amiable, tous les litiges nés à l'occasion de la conclusion ou de l'exécution ou encore relatif à la validité du présent contrat, qu'ils soient de nature contractuelle ou délictuelle, relèveront de la compétence exclusive des tribunaux et ce, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. **En cas de compétences dévolues à des juridictions spécialisées, attribution de compétence est faite aux juridictions du ressort du siège social de GOLFCAR.**